

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 août 2017

CP2017_08_44
id. 3454

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme NEGRE (pouvoir à M. WEILL)

Absent(s) :

M. ALBUGUES

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

VALORISATION DE L'ITINÉRANCE DOUCE

La loi NOTRe du 7 août 2015 positionne le Tourisme comme une compétence partagée entre les divers échelons de collectivités locales et permet au Département de poursuivre directement ou par délégation, son soutien à des activités touristiques, à condition qu'elles n'aient pas une finalité d'aide aux entreprises.

C'est dans ce cadre que les priorités en terme ~~d'objectifs en matière de~~ développement touristique pour le Tarn-et-Garonne ont été redéfinies. Ainsi, dans sa séance plénière du 28 juin 2017, l'Assemblée Départementale a voté le nouveau Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs pour la période de 2017 à 2021.

Ce nouveau schéma repose sur trois axes :

- construire et développer des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants ;
- poursuivre et renforcer le développement qualitatif de l'offre en terme d'hébergements touristiques publics ;
- renforcer l'organisation partenariale en accompagnant la mise en réseau des offres de tourisme.

Les modalités d'octroi des aides à la valorisation de l'itinérance sont les suivantes pour les :

- sentiers balisés suivant les règles en vigueur établies par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et l'Association Nationale du Tourisme Equestre et empruntant des chemins publics,
- sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées (PDIPR),
ceci dans le respect des diverses chartes et labels en vigueur.

Les opérations financées concernent :

1 – les sentiers pédestres/équestres

- **la création d'itinéraires** : subvention forfaitaire de 20 € par kilomètre,
- **l'obtention du label PR®, IRP®** : subvention forfaitaire de 22 € par kilomètre,
- **l'entretien d'itinéraires** : subvention forfaitaire de 12 € par kilomètre.

2 – la signalisation et signalétique des itinéraires

- **aide à la signalisation et signalétique des itinéraires** par projet élaboré sous contrôle de l'ADT : taux de subvention fixé à 50 % du montant HT des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable de 20 000 € HT.

En application de ces dispositions, Monsieur le Président propose d'examiner les dossiers de demande de subvention suivants.

* * *

1 – communauté de communes Coteaux et Plaines de Pays Lafrançaisain : création de 9 sentiers de petites randonnées pédestres représentant 72 kms (TOU00989)

Par délibération du Conseil communautaire, la communauté de communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain a pris acte de la création sur son territoire de 9 sentiers de petites randonnées pédestres.

En effet, ces chemins nécessitaient une mise à jour des tracés et un rebalisateur conforme à la charte de balisage de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre. Il s'agit des sentiers suivants représentant un total de 72 kilomètres :

- * Vazerac : - "Circuit des coteaux" PR1
- "Circuit du château et du Lemboulas" PR2
- * L'Honor de Cos : - "Circuit de Rossignol" PR1
- "Circuit de Padié" PR2
- "Circuit de Gibelot" PR3
- * Piquecos : - "Circuit de Buffo-Crabo" PR1
- * Montastruc : - "Les coteaux de Saint-Pierre" PR1
- * Puycornet : - "Circuit du château" PR1
- * Labarthe : - "Circuit des oiseaux" PR1

Le coût total de cette opération s'élève à 2 688 € TTC comprenant le repérage et le balisage des 9 itinéraires .

Après contrôle et validation de l'Agence de Développement Touristique chargée du suivi technique et de la mise à jour du répertoire départemental des itinéraires de petites randonnées, c'est une aide départementale d'un montant de **1 440 €** (72 kms x 20 €) qu'il est proposé d'accorder à **la communauté de communes Coteaux et Plaines de Pays Lafrançaisain** pour cette opération de création de sentiers, dans le cadre de la politique touristique départementale sur la valorisation de l'itinérance douce.

2 – communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne : entretien annuel 2017 de 164 kms de sentiers de petites randonnées pédestres (TOU00995)

Au regard du patrimoine naturel, culturel et architectural très riche, sur la base d'une volonté locale, la communauté de communes Pays de Garonne et Gascogne, qui a intégré au 1er janvier 2017, la "communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne", a donné une dynamique forte à l'activité touristique en développant des sentiers de randonnées pédestres sur son territoire.

La diversité des paysages du Pays de Garonne et Gascogne offre une formidable richesse naturelle et patrimoniale. La vallée de la Garonne et ses larges terrasses alluviales à l'Est proposent une myriade d'édifices maisons, églises, moulins, murets, granges... de style toulousain typique de la région. Plus à l'Ouest, le paysage devient plus vallonné à la rencontre des premiers coteaux de la Gascogne Lomagnole.

Ainsi 15 boucles de petites randonnées existent sur le territoire du canton de Verdun-sur-Garonne. Ces circuits représentent 164 kilomètres de sentiers en terre ou empierrés et de petites routes.

Depuis 2001, l'entretien est effectué par une entreprise locale "campagnes vivantes" grâce au concours du Conseil départemental.

Pour l'année 2017, le coût de l'entretien s'élève à 5 760,60 € TTC.

L'aide départementale sollicitée par la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne porte sur 200 kms de sentiers. Cependant, après contrôle des données numérisées par l'Agence de Développement Touristique, il ressort que ce linéaire est de 164 kms de sentiers sur le territoire.

C'est donc une aide départementale d'un montant de **1 968 €** (164 kms x 12 €) qu'il est proposé d'accorder à **la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne** pour cette opération d'entretien annuel, dans le cadre de la politique touristique départementale sur la valorisation de l'itinérance douce.

3 – communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron : entretien annuel de 437 kms de sentiers de petites randonnées (TOU01009)

Dès 1998, la communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron a créé un service d'entretien des espaces ayant pour mission :

- la restauration, l'entretien et le suivi des cours d'eau,
- l'ouverture et l'entretien d'un réseau de chemins pédestres,
- une aide aux communes pour la gestion et l'entretien de leurs espaces naturels.

L'activité de ce service est consacrée aux chemins de petite randonnée durant trois mois par an.

Située à l'Est du département de Tarn-et-Garonne, ce territoire forme un pays de transition entre la plaine de la Garonne et le Massif Central. C'est un pays hétérogène qui offre des paysages et terroirs diversifiés.

En 2016, la communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron a souhaité améliorer les chemins de randonnée afin de valoriser son territoire. C'est ainsi que 57,35 kms de sentiers ont été ouverts et sont venus s'ajouter aux 380 kilomètres d'itinéraires existants. La totalité des sentiers à entretenir représente donc 437 kilomètres.

Le coût prévisionnel de l'entretien annuel pour 2017 est évalué à 53 550 €.

Après contrôle et validation de l'Agence de Développement Touristique chargée du suivi technique et de la mise à jour du répertoire départemental des itinéraires de petites randonnées, c'est une aide départementale d'un montant de **5 244 €** (437 kms x 12 €) qu'il est proposé d'accorder à **la communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron** pour cette opération d'entretien annuel, dans le cadre de la politique touristique départementale sur la valorisation de l'itinérance douce.

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article 657343, sous-fonction 738 (SERA).

Autorisation d'Engagement 2017	35 000 €
Engagement à la présente commission	8 652 €
Restant disponible sur l'exercice 2017	26 348 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération du 28 juin 2017 ci-dessus rappelée,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution des subventions départementales suivantes au titre de la valorisation de l'itinérance douce pour un montant global de 8 652 € :
 - 1 440 € à la communauté de communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain pour la création de 9 sentiers de petites randonnées pédestres,
 - 1 968 € à la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne pour l'entretien annuel de sentiers de petites randonnées pédestres,
 - 5 244 € à la communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron,
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 657343, sous-fonction 738 (SERA).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC